

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 9 MAI 2022**

Publié par l'OP3FT, l'organisation de standardisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 9 mai 2022.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20220509/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20220509/access.html>

Le 9 mai 2022, à 19h, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni par visioconférence sur convocation de son Président.

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La société 3A Conseil, représentée par Madame Sabrina MERNICHE, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoquée, s'est fait excuser.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Déclarations Annuelles des Administrateurs,
- Arrêté des Comptes annuels 2021,

- Arrêté du Rapport d'activité 2021,
- Paiement par l'Opérateur du FCR de la redevance mensuelle due au titre de la licence d'exploitation du FCR,
- OP3FT Branches / Approbation des Comptes annuels 2021 par l'Actionnaire Unique,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

Le Président rappelle que la convocation pour la présente réunion, portant sur l'arrêté des Comptes annuels et du Rapport d'activité, a été envoyée conformément aux dispositions de l'Article 10 des Statuts de l'OP3FT, et constate que tous les administrateurs sont présents par visioconférence.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend acte des points suivants et prend à l'unanimité les décisions suivantes.

DÉCLARATIONS ANNUELLES DES ADMINISTRATEURS

Aux termes de l'Article 6 des Statuts de l'OP3FT, « les administrateurs s'engagent à agir en toute indépendance et neutralité vis-à-vis d'intérêts particuliers, y compris ceux des éventuelles personnes morales au sein desquelles ils exercent une fonction, et ce dans le respect des principes fondateurs définis dans les présents Statuts. »

Les administrateurs de l'OP3FT réitèrent ces engagements pris lors de leur entrée en fonction et signent chacun la « Déclaration annuelle des Administrateurs ».

Le Conseil d'administration décide de la publication de ces déclarations annuelles, accompagnées d'une traduction en anglais, sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/das/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/das/access.html>

ARRÊTÉ DES COMPTES ANNUELS 2021

Le Président présente les Comptes annuels de l'année 2021 et les faits marquants de l'année.

L'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan et un compte de résultat pour son dixième exercice débutant le 1er janvier 2021 et clos le 31 décembre 2021.

En application de l'Article 20 des Statuts de l'OP3FT, « L'OP3FT peut recevoir de la part de tiers, appelés Donateurs, des dons manuels issus de la générosité publique, tels que des équipements informatiques, sommes d'argent ou valeurs mobilières. Le Conseil d'administration peut décider de ne pas affecter, en totalité ou en partie, ces dons manuels à la dotation. Ils pourront dès lors constituer des ressources supplémentaires pour le financement de la mission d'intérêt général de l'OP3FT. »

L'OP3FT n'a pas reçu de dons manuels issus de la générosité publique au cours de l'année 2021.

Les Comptes annuels 2021 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 3 557 876 euros
- Revenus de la dotation : 1 800 000 euros
- Dons manuels : 0 euros
- Résultat de l'exercice : 779 149 euros

Le Conseil d'administration prend acte qu'en dépit d'une dette fiscale et sociale de 1 272 740 euros, les fonds propres de l'OP3FT sont toujours positifs à hauteur de 936 160 euros, et décide de suivre avec attention l'évolution de cette situation.

Conformément à l'Article 23 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide d'arrêter les Comptes annuels 2021 de l'OP3FT.

Après leur approbation par le Conseil d'administration, les Comptes annuels 2021 seront publiés sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

ARRÊTÉ DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Le Président présente le projet de Rapport d'activité 2021 de l'OP3FT, qui a été établi conformément aux dispositions légales françaises en vigueur, et notamment l'article 8 du Décret n° 2009-158 du 11 février 2009 et l'article 2.1 de la Circulaire du 19 mai 2009.

Conformément à l'Article 24 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide d'arrêter le Rapport d'activité 2021 de l'OP3FT.

Après son approbation par le Conseil d'administration, le Rapport d'activité 2021 sera publié sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/ar/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/ar/access.html>

PAIEMENT PAR L'OPÉRATEUR DU FCR DE LA REDEVANCE MENSUELLE DUE AU TITRE DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DU FCR

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 26 avril 2022 d'octroyer à titre exceptionnel à la société F2R2 de nouveaux délais de paiement de la redevance mensuelle, et d'effectuer un suivi à chacune de ses réunions jusqu'à l'apurement complet de l'arriéré par la société F2R2, Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, informe le Conseil d'administration de l'avancement de la levée de fonds de F2R2, qui est présentée sur son site Web « f2r2.fr ». Le Conseil d'administration prend acte de cet avancement.

OP3FT BRANCHES / APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 PAR L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Pour rappel, OP3FT Branches a été créée par décision du Conseil d'administration de l'OP3FT du 5 mars 2019. L'objet d'OP3FT Branches est l'implantation dans tous pays étrangers d'antennes locales de l'OP3FT, notamment sous la forme de filiales ou succursales. OP3FT Branches est une entité dédiée basée en France, à Paris, et détenue à 100% par l'OP3FT. Son capital social est affecté à la dotation de l'OP3FT. OP3FT Branches est administrée par un Président, l'OP3FT, qui est l'Actionnaire Unique d'OP3FT Branches.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de l'OP3FT adopte la résolution suivante concernant OP3FT Branches :

« **Résolution unique** - *Approbation des Comptes annuels 2021 d'OP3FT Branches*

L'Actionnaire Unique, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les Comptes annuels 2021 d'OP3FT Branches.

Les Comptes annuels 2021 d'OP3FT Branches se caractérisent par les données suivantes :

- *Total du bilan : 55 626 euros*
- *Chiffre d'affaires : 0 euros*
- *Résultat de l'exercice : - 2 929 euros* »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 20h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864